



# DES GRADINS POUR BON-REPOS

---

  
**RACINES  
D'ARGOAT**

Les faiseurs de rêves

LE SON & LUMIÈRE  
DE **BON-REPOS**



Chers bénévoles,

Comme vous le savez déjà, Racines d'Argoat projette de renouveler entièrement les gradins de Bon-Repos pour la saison 2026. Nous en profiterons pour faire passer la jauge à 3000 places, au lieu des 2689 actuellement.

Le domaine de Bon-Repos appartient au conseil départemental des Côtes-d'Armor. Mais celui-ci n'a actuellement aucune enveloppe financière à mobiliser pour nous accompagner sur ce projet. Financer l'intégralité du chantier nous même impacterait significativement les finances de l'association et limiterait notre capacité à investir dans de nouveaux projets artistiques. Ce n'est pas ce que nous souhaitons. Fort heureusement, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh a bien voulu nous soutenir et rendre possible ce projet. Racines d'Argoat financera 51% des gradins, la CCKB nous accompagnera pour financer le reste.

Comme il n'était pas question pour la CCKB d'investir autant d'argent sur un domaine départemental, sur lequel elle n'a aucun droit, le terrain du spectacle va lui être cédé par le conseil départemental, via un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans. Racines d'Argoat signera une convention d'une durée égale avec la CCKB. Nous aurons donc la jouissance de l'équipement pendant 30 ans. Équipement qui pourra être mutualisé avec d'autres événements et spectacles, en accord avec les acteurs du domaine, particulièrement l'association des compagnons de l'abbaye.

Le coût du projet est de 290 000 € hors taxes. Le terrain sera conservé quasi tel quel, mais fera l'objet d'un reprofilage, afin d'égaliser la pente sur toute la surface. Comme convenu avec l'architecte des bâtiments de France, les travées de bancs seront constituées d'assises et dossiers en pin traité classe 4 et piètement métal galvanisé teinté anthracite, et fixé sur un socle en béton qui sera enterré. Elles seront placées en quinconce de façon à ce que la vue du spectateur soit moins gênée par celui de devant.

La somme totale à charge de Racines d'Argoat serait donc d'un peu moins de 150 000 € (51%). Mais pour palier à d'éventuels surcoûts ou surprises, nous vous demanderons de bien vouloir valider la somme de 170 000 €, et ce afin de ne pas avoir à reconvoquer une assemblée générale extraordinaire en cas de dépassement. Investissement qui serait financé pour moitié sur fonds propres, et pour autre moitié par un prêt contracté à la banque.

Bien que nous soyons porteurs du projet, c'est bien la CCKB qui sera le maître d'œuvre. À ce titre, le chantier suivra les règles et contraintes des marchés publics.

Voici les deux questions que nous vous poseront durant cette assemblée générale extraordinaire :

- Validez-vous l'investissement d'un montant maximum de 170 000 euros pour l'achat de gradins neufs ? (Réponse : Oui / Non)
- Acceptez-vous que l'association contracte un prêt bancaire d'un montant maximum de 90 000 euros pour financer cet investissement ? (Réponse : Oui / Non)

Le vote se fera à bulletin secret. Une urne sera à disposition jusque 21h. Le dépouillement se fera ensuite. Moi-même et la trésorière, Cinthia Loeuillet, prendrons la parole à 19h30. Cinthia vous expliquera la bonne santé financière de l'association.

Ci-après, vous trouverez les pièces jointes suivantes :

- Emprise du terrain faisant l'objet du bail emphytéotique signé par la CCKB.
- Plan de masse du projet de gradins.
- Vue 3D d'un module de 4 places.
- La convocation et un pouvoir en cas d'absence.

Le Président  
Vincent Allanic

# Découpage indicatif - Parcelle C n° 624

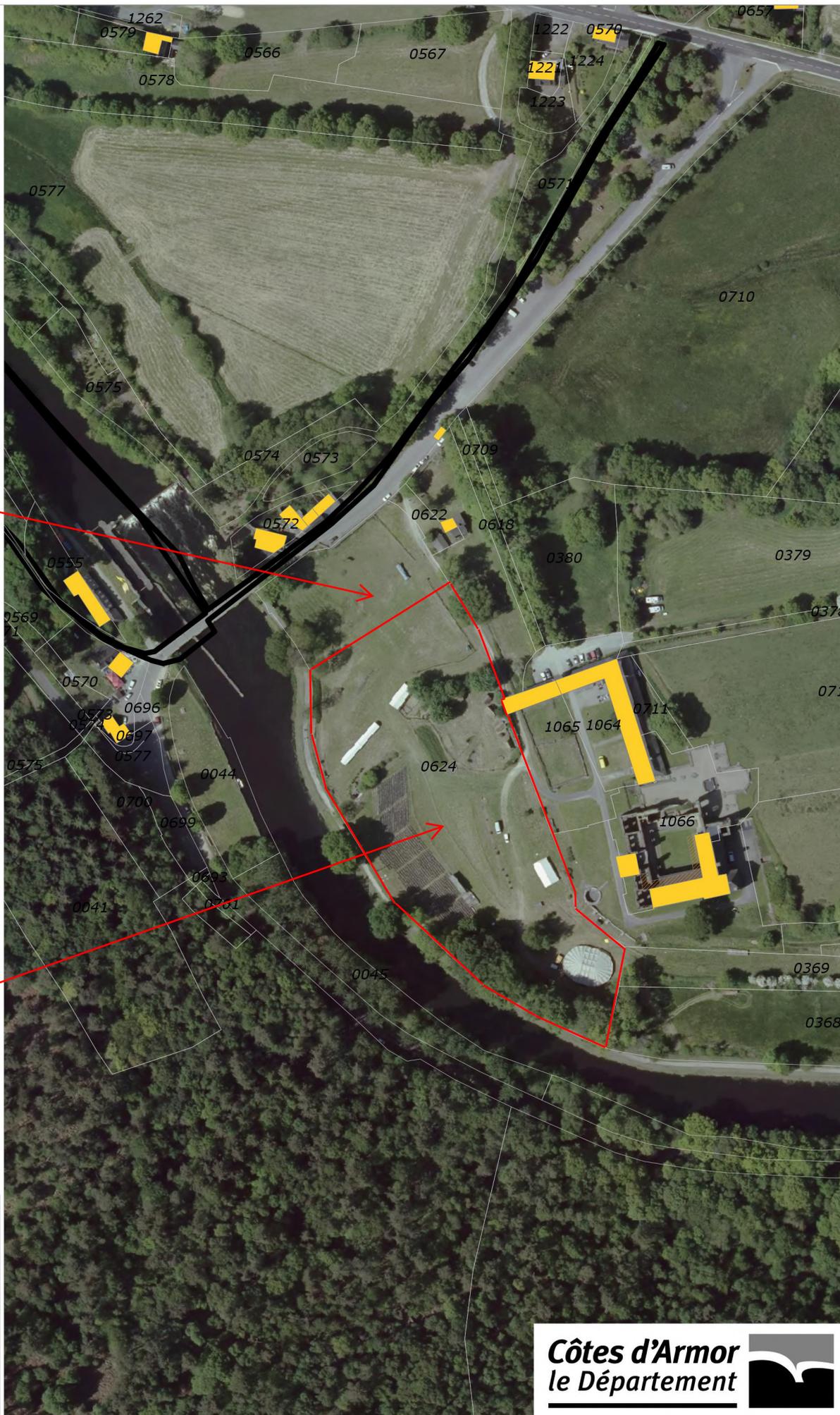
BON REPOS SUR BLAVET

## Légende

- Mode d'acquisition
  - Amiable
  - Expropriation
  - Préemption
  - Non renseigné
- Acquisitions
  - A acquérir
  - Promesse de vente
  - Propriétés du CG
- Flèches de rattachement
- Bâtiments
  - Bâtiments légers
  - Bâtiments durs
  - Bâtiments
- Parcelles sans attributs
- Parcelles
- Numéros de section

Emprise  
Conservée  
Ecopâturage

Proposition  
d'emprise  
baillée  
à la CCKB



**Côtes d'Armor**  
le Département





624

TRIBUNE A  
17 rangs de 28 places  
+ 1 x 24 places  
+ 2x12 places  
TOTAL : 524 places + 6 PMR

TRIBUNE B  
18 rangs de 24 places  
TOTAL : 432 places + 15 PMR

TRIBUNE C  
23 rangs de 24 places  
TOTAL : 552 places

2 984 places + 21 PMR  
soit un total de 3 005 places

TRIBUNE D  
22 rangs de 24 places  
TOTAL : 528 places

TRIBUNE E  
22 rangs de 24 places  
TOTAL : 528 places

TRIBUNE F  
12x24 places  
5x20 places  
2x16 places  
TOTAL : 420 places

accès spectateurs N°1

Chemin de halage

Canal

WC  
plateforme bois

cheminement PMR (l. : 1,50m)

plate-forme PMR (1.50x4.8m)  
6 places PMR 0.80x1.30m<sup>2</sup>

plate-forme PMR (1.50x12m)  
15 places PMR 0.80x1.30m<sup>2</sup>

remorque  
régie

dalle  
béton

portail

clôture ganivelles

mur pierre

palissade bois

Département des CÔTES D'ARMOR

Commune de Saint Gelven

Maître d'ouvrage

RACINES D'ARDOAT

22 970 LANISCAT

Bureau d'études

ING concept

15 rue du 20 Mars du Bélay  
29 400 LANUVESIAU  
Tel : 02 98 68 48 87  
Mail : ing.concept@wanadoo.fr

OPERATION :

AMENAGEMENT DE GRADINS EXTERIEURS

SITE DE L'ABBAYE DE BON-REPOS

PLAN MASSE - PRO

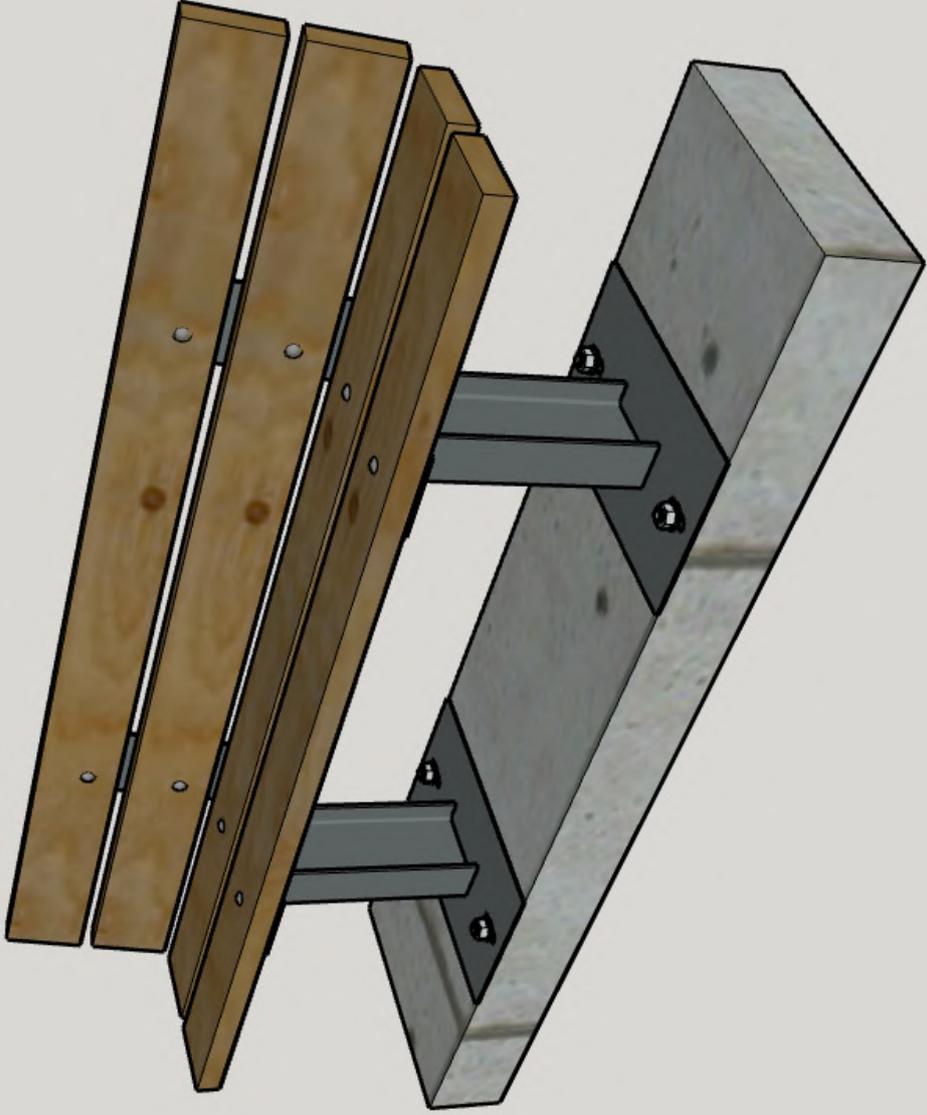
ECHELLE : 1/100e

Cachet - Signature

Date : 07.07.2014

Modifications Remarques :

N° de dossier : 1403\_24



# Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de l'association Racines d'Argoat

du samedi 2 novembre 2024 à la salle des fêtes de Plounevez-Quintin

Cher(e) Adhérent(e),

L'Assemblée Générale Extraordinaire de notre association se tiendra **le samedi 2 novembre à 19h30, à la salle des fêtes de Plounevez-Quintin.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Vote de l'enveloppe financière allouée par l'association à la rénovation des gradins.

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une autre personne munie d'un pouvoir régulier (2 pouvoirs maximum par personne sur décision du conseil d'administration du 27 mars 2021).

Sont votants les membres à jour de leur cotisation 2024.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher adhérent, à l'assurance de mes sincères salutations.

*Le président, Vincent ALLANIC*

## FORMULAIRE DE POUVOIR

Je soussigné(e) .....(nom, prénom)

Demeurant.....

Membre à jour de mes cotisations de l'année 2024 de l'association RACINES d'Argoat, association régie par la loi de 1901 dont le siège social est à la mairie annexe de Saint Gelven, BON REPOS SUR BLAVET,

donne, par la présente, tout pouvoir à M/Mme/Mlle.....  
demeurant à .....

pour me représenter à l'assemblée générale extraordinaire des membres de ladite association, qui aura lieu à la salle des fêtes de Plounevez-Quintin, le samedi 2 novembre à 19h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre mentionné sur la convocation.

En conséquence, l'autorise à prendre connaissance de tous les documents, à participer à toutes les discussions et délibérations, à prendre part à tous votes et, plus généralement, à faire le nécessaire.

Fait à ..... le .....

Signature de l'adhérent(e), précédée de la mention « Bon pour pouvoir »



  
RACINES  
D'ARGOAT

Les faiseurs de rêves

[www.racines.bzh](http://www.racines.bzh)



# DES GRADINS POUR BON-REPOS

---

1 Rue du Roc'Hiou- Laniscat  
22570 BON REPOS SUR BLAVET  
Tél: 02 96 24 90 75  
E-mail: [racines.argoat@orange.fr](mailto:racines.argoat@orange.fr)